



Secrétariat général (SG)

Genève, le 20 mai 2020

Réf.: **DM-20/1006**
Contact: Mme Béatrice Pluchon
Télécopie: +41 22 730 6266
Courriel: gbs@itu.int

Aux États Membres de l'UIT ayant le statut
d'observateur

Objet: **Report de la session physique de 2020 du Conseil et organisation d'une consultation virtuelle des Conseillers**

Madame, Monsieur,

Suite à ma lettre [DM-20/1001](#), j'ai l'honneur de vous informer que compte tenu de la situation actuelle liée à la pandémie de Covid-19, la session physique de 2020 du Conseil a été reportée à une date ultérieure, qui sera annoncée en temps utile.

Afin de garantir la continuité des activités de l'Union et de lui permettre de poursuivre ses travaux, il a été décidé de tenir une consultation virtuelle des Conseillers de façon organisée, conformément à l'Article 3.1 du Règlement intérieur du Conseil.

Cette consultation virtuelle sera organisée selon les modalités indiquées dans l'Annexe.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Houlin ZHAO
Secrétaire général

Annexe: Proposition d'organisation de la consultation virtuelle des Conseillers

ANNEXE

Proposition d'organisation de la consultation virtuelle des Conseillers

Cette consultation virtuelle se tiendra de façon organisée, conformément à l'Article 3.1 du Règlement intérieur du Conseil.

3.1 En dehors des sessions, les conseillers peuvent se consulter par correspondance:

- *soit de façon informelle,*
- *soit de façon organisée par l'intermédiaire du Président ou, s'il n'est pas disponible, du Vice-Président du Conseil avec l'aide du Secrétaire général.*

Projet d'ordre du jour

Les participants à la consultation virtuelle examineront les points de l'ordre du jour considérés comme urgents.

Les États Membres du Conseil sont actuellement consultés au sujet de la rédaction de cet ordre du jour, qui sera mis à disposition sur le site web du Conseil dès que possible après le 22 mai.

Présidence

Étant donné que l'objectif principal de la consultation virtuelle est la préparation de la session physique de 2020, il est proposé que le Vice-Président du Conseil, M. Saif Bin Ghelaita, dirige les discussions.

Participation

La consultation virtuelle sera ouverte à tous les membres des délégations des États Membres du Conseil et des États Membres ayant le statut d'observateur, à l'observateur de l'État de Palestine et aux Membres de Secteur (3 par Secteur).

Conduite des débats

- La consultation virtuelle sera de nature strictement consultative et n'aura aucun caractère décisionnel.
- Lors des discussions, la parole sera donnée en priorité aux États Membres du Conseil.
- Si les participants ne parviennent pas à un consensus ou si un État Membre du Conseil souhaite que l'examen d'un document ou que la formulation d'une conclusion soit reporté, ce document ou cette conclusion sera reporté à la session physique ultérieure de 2020 du Conseil.
- Si, au cours de l'examen d'un document figurant à l'ordre du jour de la consultation virtuelle, les participants ne parviennent pas à un consensus ou si un État Membre du Conseil propose de suspendre les débats ou soulève une objection au sujet de la proposition de conclusion concernant le document, l'examen dudit document sera reporté à la session physique ultérieure de 2020 du Conseil.
- Les États Membres du Conseil pourront prendre la parole pour intervenir pendant les débats, même s'ils n'ont envoyé aucune contribution.

Résultats

- La consultation virtuelle sera de nature strictement consultative et n'aura aucun caractère décisionnel. Les participants ne formuleront que des propositions de conclusions en attendant que des décisions officielles soient prises à la session physique ultérieure de 2020 du Conseil. Les propositions de conclusions seront rassemblées dans un rapport que le Secrétaire général présentera en tant que contribution pour examen à la session physique ultérieure de 2020 du Conseil.

- En ce qui concerne les propositions de conclusion sur des points appelant de la part du Conseil une décision urgente pour laquelle il n'est pas possible d'attendre une réunion physique, les participants à la consultation virtuelle pourraient fournir des orientations au Président du Conseil et au Secrétaire général sur la possibilité de mettre en œuvre la procédure à suivre pour prendre des décisions par correspondance, conformément à l'Article 3.2 du Règlement intérieur du Conseil. Le cas échéant, la procédure habituelle relative aux décisions prises par correspondance serait appliquée. La règle de la majorité simple des États Membres du Conseil ayant le droit de vote s'appliquerait.
- Il est entendu qu'aucune proposition de conclusion ne sera définitive et que les discussions concernant une conclusion pourraient reprendre à l'occasion de la session physique ultérieure de 2020.

Date et durée

- La consultation virtuelle débutera le 9 juin et se tiendra de 12 h 00 à 15 h 00 (heure de Genève).
- La durée effective sera proposée en fonction du projet d'ordre du jour, mais ne dépassera pas cinq jours.

Appui informatique fourni

- Plate-forme Interprefy, sous-titrage et diffusion sur le web.
- Un service d'interprétation dans les six langues sera assuré au moyen de la plate-forme Interprefy.
- Appui informatique individuel par courriel, chat et téléphone.

Test de la plate-forme

Un test global de la plate-forme sera organisé le 29 mai à 12 h 00 (heure de Genève). Les invitations seront envoyées en temps utile.

Inscription

L'inscription est obligatoire pour pouvoir participer en ligne. Les inscriptions ont débuté le 10 mars. Elles sont actuellement ouvertes et se poursuivront.

Les participants inscrits recevront en temps utile des lignes directrices et des liens leur permettant d'accéder à la consultation virtuelle.
